Pour avoir, posséder et remplir la dite charge, commission et emploi d'Officier-Rapporteur susdit, ainsi que tous les droits, priviléges, autorités et émoluments attachés et appartenant de droit à la dite charge.

Donné sous mon seing et sceau, en la cité d'Ottawa, dans notre dite Puissance, le septième jour d'Août, en l'année de Notre Seigneur Mil huit cent soixante-sept, et du règne de Sa Majesté la trente-et-unième.

(Signé,) MONCK.

Vraie Copie,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

OTTAWA, 5 novembre 1867.

Par Ordre,
EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chnacellerie, Canada.

PROCLAMATION.

DIVISION ELECTORALE DE KAMOURASKA.

Dans la Province de Québec, savoir:—

Avis public est par le présent donné aux électeurs du district électoral de Kamouraska, qu'en obéissance au writ de Sa Majesté, à moi adressé en date du septième jour du mois d'août courant, je requiers la présence des dits électeurs au village de Kamouraska, près de l'église, dans la paroisse de St. Louis de Kamouraska, le trente-unième jour du dit mois d'août, à onze heures de l'avant-midi, aux fins d'élire une personne pour les représenter dans la Chambre des Communes du Canada; et qu'en cas de demande et d'octroi d'un poll, en la manière voulue par la loi, tel poll sera ouvert les neuvième et dixième jours du mois de septembre prochain, dans les paroisses Ste. Anne, St. Onésime, Rivière-Ouelle, [redacted], St. Denis, Mont-Carmel, St. Louis de Kamouraska, [redacted] St. André, [redacted] Ste. Hélène et St. Alexandre.

Et du contenu de la présente proclamation, toute personne est requise de prendre connaissance et de se gouverner en conséquence.

Donné sous mon seing, à St. Louis de Kamouraska, ce dix-neuf août mil huit cent soixante-sept.

(Signé,) H. GARON,
Officier-Rapporteur.

OTTAWA, 5 novembre 1867.

Vraie Copie,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

PROCLAMATION.

DISTRICT ELECTORAL DE KAMOURASKA, CANADA.

Savoir:—

Avis public est par le présent donné aux électeurs du district électoral de Kamouraska, qu'en obéissance au writ de Sa Majesté, à moi adressé en date du septième jour du mois d'août courant, je requiers la présence des dits électeurs au village de Kamouraska, près de l'église, dans la paroisse de St. Louis de Kamouraska, le trente-unième jour du mois d'août, à onze heures de l'avant-midi, aux fins d'élire une personne pour les représenter dans la Chambre des Communes du Canada; et qu'en cas de demande et d'octroi d'un poll, en la manière voulue par la loi, tel poll sera ouvert les neuvième et dixième jours du mois de septembre prochain, dans les paroisses Ste. Anne, St. Onésime, Rivière-Ouelle, St. Pacôme, St. Denis, Mont-Carmel, St. Louis de Kamouraska, dans le